

PRISON DE

Ruhengeri



Ruhengeri



10083

Ruanda-Urundi

Procès-verbal de notification d'une ordonnance de libération conditionnelle.

L'an mil neuf cent *cinquante trois*, le *dix-huitième* jour du mois de *août* ;

Nous *NEVE JANS Daniel* avons donné lecture au nommé *ZEGGERS Alphonse RE. 5898* de l'ordonnance du *7 août 1953* du Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi lui accordant la libération conditionnelle.

Nous avons spécialement insisté sur les conditions qui lui sont imposées et notamment sur le fait que la période d'épreuve expirera le (1) *22 mars 1954*.

..... ; il a déclaré les accepter et fixer sa résidence à *Ruhengeri, R.U.*
caté Indigène

En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal au jour, mois et an que dessus.

Le Comparant.

Le Gardien de la prison de *Ruhengeri*

(1) Le délai d'épreuve est égal au double de la période d'incarcération qui reste à subir (article 37. C.P.)

N.B. A renvoyer dûment rempli au Chef du Service du Contentieux et de la Justice (art. 50 ord. 76/J du 15-10-31)